

FICHE PETROLE, CHARBON

Pétrole, charbon... désinvestir ou ne pas désinvestir ?

Il est scientifiquement établi que l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) provoque environ 70% des émissions de gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique.

L'un des objectifs de la COP 21¹ est de limiter la rapidité du réchauffement climatique par la réduction de la production et consommation d'énergies fossiles et par leur remplacement par des énergies renouvelables ou tout au moins durables ce qui implique des investissements financiers dans ce sens.

Depuis 2015, un mouvement de désinvestissement massif des énergies fossiles est apparu, emmené notamment par des congrégations religieuses anglo-saxonnes et des investisseurs institutionnels. C'est un réel signal lancé mondialement, à la fois aux entreprises, aux institutions financières, aux pouvoirs publics et à l'opinion publique.

Néanmoins, le désinvestissement a des limites qu'il importe de mesurer avant de prendre toute décision de ce genre.

-sur le plan de la cohérence

N'y-a-t-il pas une contradiction à sortir ses actifs du secteur des énergies fossiles tout en continuant inévitablement d'en être un utilisateur régulier. Personne aujourd'hui ne peut vivre dans notre modèle de société sans consommer directement ou indirectement des matières fossiles même de manière modérée.

En outre, pour aller jusqu'au bout du raisonnement, il faudrait également désinvestir au moins dans les entreprises productives de produits dérivés des énergies fossiles (plastiques, produits chimiques...), voire désinvestir dans les entreprises utilisatrices de produits fossiles comme source d'énergie pour leur propre activité de fabrication. Mais alors, on désinvestit partout !

-sur le plan de l'impact économique et environnemental

Le désinvestissement n'exerce pas une véritable pression économique sur les entreprises du secteur des énergies fossiles parce que les montants désinvestis à ce jour ne représenteraient que 2% de la capitalisation du secteur qui n'aura pas de mal à trouver d'autres financeurs sans scrupules par rapport à l'environnement et motivés par une rentabilité court terme.

En outre, la décision de désinvestissement n'a d'utilité que si les fonds désinvestis sont redirigés vers le financement d'énergies durables car, dans l'immédiat, la demande énergétique mondiale ne peut diminuer à court terme.

Comme nous l'avons développé dans notre Com Eco Fi n° 9 de nov.-déc. 2017, rester investi dans les énergies fossiles peut avoir un sens éthique si cela est fait dans une perspective de dialogue avec les entreprises en vue de les accompagner vers une nécessaire transition énergétique qui ne consiste pas simplement à transférer à d'autres ses activités polluantes. Cela implique d'être un actionnaire actif exerçant non seulement son droit de vote en AG d'actionnaires mais aussi interpellant l'entreprise et dialoguant avec elle (au besoin par le biais d'un intermédiaire financier) pour peser sur sa stratégie de façon à ce qu'elle procède à une transformation durable de son modèle économique vers des énergies alternatives.

Ainsi sur le plan éthique, choix du désinvestissement ou non, se présente un peu comme un choix entre le message politique et l'actionnariat engagé et militant. Chacun est utile dans le combat pour la réduction des gaz à effet de serre. Le pire est sans doute de rester un actionnaire non concerné et passif.

¹ Conférence des Parties, Paris décembre 2015